

Annexe 2. Enregistrement photographique de l'état physique joint à l'arrêté ministériel relatif à la protection provisoire en tant que monument de la sépulture et de la pierre tombale Deschuyffeleer à Wemmel

Province : Brabant flamand

Commune : Wemmel, 1ère division, section A

Numéro d'objet : 4.01/23102/119.1

-

Numéro de dossier : 4.001/23102/109.1

Description :

La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, rue G. Van Campenhout, sans numéro

Les photographies ont été prises lors d'une visite sur place le 7 février 2018.

Copyright : Agence du patrimoine immobilier

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour :

Bruxelles,

Le Ministre flamand de la Politique étrangère et du Patrimoine immobilier,

Geert BOURGEOIS



1. La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, vue d'ensemble



2. La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, stèle avec sculpture d'Oscar De Clerck et texte extrait de Jacques, 1:22



3. La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeeler, stèle avec signature d'Oscar De Clerck



4. . La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeeler, épigraphie



5. La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, vue d'ensemble avec contexte



6. La sépulture et la pierre tombale Deschuyffeleer, vue d'ensemble avec contexte, dont le Calvaire